054-215403395-20211115-2021 069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021_069

Rapporteurs: Irène GIRARD & Gilles SPIGOLON

Objet: 2ème campagne de subventions 2021 aux associations

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre	de cons	eillers
en exercice	présents	votants
29	25	29

Date de convocation

9 novembre 2021

Date d'affichage

22 novembre 2021

Transmis en préfecture le

18 novembre 2021

Présent-es:

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY

Excusé-es :

Gilles MAYER (procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE) - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX (procuration à Daniel THOMASSIN) - Paul LEMAIRE (procuration à Irène GIRARD) - Camille WINTER (procuration à Bertrand KLING)

Rubrique: 7.5.2

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Stéphanie GRUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération 2021.029 du 20 mai 2021,

Vu la délibération 2021.061 du 04 octobre 2021,

Les demandes de subventions des associations sont allouées deux fois par an par le conseil municipal, en mai et en octobre/novembre.

Dans le cadre du budget primitif 2021 et de la décision modificative n°1, une enveloppe de 57 000€ pour les associations et de 60 000€ pour les structures d'accueil du jeune enfant, a été voté le 20 mai dernier.

La présente délibération doit permettre au conseil municipal d'attribuer les dernières subventions 2021 aux associations.

Comme lors de la 1ère campagne d'attribution plusieurs critères sont pris en compte pour définir la recevabilité des demandes et le niveau de l'aide attribuée aux associations : les valeurs de l'association, son investissement dans la vie locale et la part d'adhérents malzévillois.

Au vu des demandes de subventions recevables et instruites sur la base des critères énoncés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'approuver les subventions suivantes aux associations dans le cadre de la 2ème campagne de subvention 2021; les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

Associations	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions demandées 2021	Propositions 2021
	Subventions of	de fonctionner	ment	
	Association	ns Malzévillois	es	
Notre dame du Trupt	3 500 €	7 500 €	3 800 €	3 800 €
Douëraphonies	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Malzéville au Mali	1 800 €	3 500 €	2 000 €	2 000 €
lle aux bombes	800€	600€	1 000 €	800 €
Karaté	400 €	400 €	800 €	800 €
Comité de jumelage	Pas de demar	Pas de demande depuis 2016		400 €
FNACA	220 €	220 €	220 €	220 €
Les boules qui piquent	Nouvelle	Nouvelle association		0,00 €
Les amis du clos gourmand	Nouvelle association	100 €	100 €	100 €
	Subventions of	de fonctionne	ment	فالجرجانية اللا
	Association	ons extérieure	S	
Secours populaire Français	0€	600€	1 000 €	600 €
Banque alimentaire	400 €	600€	600 €	600 €
SOS Amitiés	0€	0€	400 €	200 €
	Subventions	d'investissem	<u>ent</u>	4.9. TO TO
	Associatio	ns Malzévillois	es	
LORTIE			5 000 €	5 000 €
lle aux bombes			1 000 €	500 €
Les amis du clos gourmand			250 €	250 €
Les boules qui piquent			86 €	0 €
REPORT TO THE		d'investissem		
	Associat	ion extérieure		
Secours populaire Français			1 000 €	250 €

Le tableau ci-après présente la synthèse de l'ensemble des subventions au monde associatif malzévillois pour 2021, sous réserve de l'approbation des propositions ci-dessus, soumises au conseil du 15 novembre 2021.

Associations	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions CM 20/05/21	Subvention CM 04/10/2021	Subvention CM 15/11/2020
		ns de fonction			
Halta acadasia acasatala Las	Creches (B	P 2021 + DM :	60 000€)		
Halte garderie parentale Les P'tits Lutins	37 000 €	18 500 €	35 000 €		
Crèche la Ribambelle	26 000 €	22 000 € TOTAL	25 000 € 60 000 €		
	Associations	(BP 2021 + DN		w 3/4/1/2 4	
		itions Malzévill			
MASC	10 000 €	9 500 €	10 000 €		
SCM Sporting Club de Malzéville	7 000 €	9 000 €	7 000 €		
AUCS	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
APEM	3 000 €	3 000 €	3 000 €		
Amicale des ainés Malzévillois	4 500 €	3 000 €	3 000 €		
Culture et Bibliothèque pour tous	1 500 €	1 500 €	1 500 €		The same
Assoction pour le Don du Sang Bénévole de Malzéville [ADSB Malzéville]	650€	650€	650 €		
Rock Club	450 €	450 €	450 €		
Vélo Loisirs Malzéville [VLM]	380 €	380€	400 €		
Fam Fam Les Charmilles	400€ (except)	200€	300 €		
ARSEM	155€	155€	200 €		
Notre dame du Trupt	3 500 €	7 500 €			3 800 €
Douëraphonies	3 500 €	3 500 €			3 500 €
Malzéville au Mali	1 800 €	3 500 €			2 000 €
lle aux bombes	800€	600€			800€
Karaté	400 €	400€			800€
Comité de jumelage		ide depuis 2016			400 €
FNACA	220 €	220€			220 €
Les boules qui piquent	Nouvelle (association			0,00€
Les amis du clos gourmand	association	100€			100 €
		ns de fonction		200	
Los rostos du conur	1 000 €	ations extérieu			
Les restos du cœur Secours catholique	600€	600€	1 200 €		
Accueil et réinsertion Sociale [ARS]	0€	0€	600€		
Rangers de France du Grand Est			320 €		
AEIM / Adapaei 54	0€	0€	100 €		
Secours populaire Français	0€	600€	100 €	TRICE SON	600€
Banque alimentaire	400 €	600€	TI DE ROOT DE		600€
SOS Amitiés	0€	0€			200 €
		ons d'investisse			19 17 19
	Associo	tions Malzévill	oises		
LORTIE					5 000 €
lle aux bombes Les amis du clos gourmand					500 €
Les boules qui piquent					250 €
Les booies doi piqueili	Subvent	on d'investisse	ment	CALL DE LA COL	0€
		iation extérieu			
Secours populaire Français					250 €
		tion exception			Fre Const
TALACA /-l	Associo	tions Malzévill	oises	0.00	
FNACA (drapeau)		TOTAL		950 € 54 290 €	
C	onvention bib	liothèque (BP	2021: 2000€)	01270€	
Culture et Bibliothèque pour tous	1881€	1 335 €	1 689 €		
7003		TOTAL	1 689 €	[112 inscrits x 15€ et 3 m	

Vu l'avis favorable de la commission vie locale, culturelle et citoyenne réunie le 08 novembre 2021.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve les propositions de subventions aux associations 2021

autorise le versement aux bénéficiaires

impute la dépense correspondante au BP 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand K

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.